



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## DRAAF

### Provence-Alpes-Côte d'Azur



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Edito



Comme en 2022, l'année 2023 a été marquée par de fortes tensions sur les secteurs agricoles, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme sur l'ensemble du territoire national, avec un coût de l'énergie et des matières premières demeurant élevé.

La question de la juste rémunération des professionnels s'est posée, dans un contexte où les productions méditerranéennes sont soumises à la concurrence internationale, et la gestion de la ressource en eau est demeurée un enjeu prégnant avec de nouveaux épisodes caniculaires, dans le contexte durable du changement climatique. Les agents de la DRAAF, en lien avec les directions départementales et les établissements d'enseignement agricole de la région déploient des efforts soutenus pour répondre à ces enjeux et accompagner les acteurs agricoles et forestiers pour surmonter les difficultés actuelles et préparer l'avenir.

Avec le concours des services de la DRAAF, les perspectives de l'agriculture régionale à l'horizon 2040 ont donné lieu à une concertation menée sur plusieurs mois, dans le cadre de la préparation du Pacte et de la loi d'Orientations et d'Avenir Agricoles : 27 propositions consensuelles ont alimenté le débat national concernant l'installation et la transmission des exploitations, l'orientation et la formation et l'adaptation au changement climatique.

Afin de contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs, le service régional de la formation et du développement s'investit pour développer les effectifs des établissements d'enseignement agricole publics et privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : ils étaient en augmentation à la rentrée 2023 grâce aux efforts accomplis, tant sous l'angle de la pédagogie innovante, du dynamisme des exploitations rattachées aux établissements, que de la place accordée au sport, aux actions artistiques et culturelles...

La fin de l'année 2023 a été marquée par le lancement de la territorialisation de la planification écologique qui se traduira en 2024 par l'élaboration d'un plan d'actions régional partagé, permettant de garantir la contribution de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité.

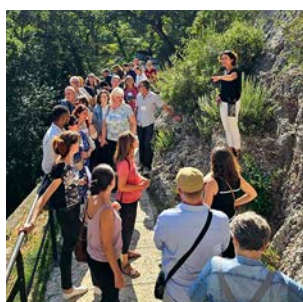
L'année 2023 était aussi la première année de la nouvelle programmation de la PAC 2023-2027, avec la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), de la mesure de conversion à l'agriculture biologique et de la protection des troupeaux contre la prédation.

Sur le plan de l'alimentation, la DRAAF a piloté la mise en œuvre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la police sanitaire unique en sécurité sanitaire des aliments dont le MASA assume désormais l'entière responsabilité au service des consommateurs, pour une alimentation saine et de qualité.

Au titre de la prévention des risques en élevage, le service régional de l'alimentation a amplifié son action contre la peste porcine africaine en mettant en place la coopération avec l'Italie où la PPA est présente dans une zone proche de la frontière française.

Enfin, à la lumière de l'évolution de notre cadre d'actions avec de nombreuses politiques publiques à venir ou en cours de révision, la question d'engager la DRAAF dans une démarche de réflexion stratégique s'est rapidement imposée en 2023, afin de travailler à un nouveau projet stratégique 2024-2027 qui associe l'ensemble de la communauté de travail. Ce projet poursuit une double approche : celles des méthodes de travail et celle de la qualité de vie et des conditions de travail. Je remercie l'ensemble des agents pour leur investissement dans l'élaboration de ce nouveau projet.

Je vous souhaite une bonne lecture !



Assemblée générale de la DRAAF PACA Le Tholonet

**Stéphanie Flauto**

Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



# Sommaire

Chiffres de l'année 2023	page <b>4</b>
2023, une année marquée par différentes crises	page <b>6</b>
Concertation régionale dans le cadre du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles	page <b>7</b>
Le SERFOB au service de la protection des forêts	page <b>8</b>
La sécurité et la qualité sanitaire de l'alimentation	page <b>9</b>
L'accompagnement des milieux ruraux dans leur développement	page <b>10</b>
Bilan de l'activité de FranceAgriMer	page <b>12</b>
Le SRISE : l'approfondissement des connaissances sur l'agriculture provençale	page <b>13</b>
L'enseignement agricole en PACA	page <b>14</b>
Glossaire	page <b>17</b>
Les services de la DRAAF	page <b>18</b>

# LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2023

## La DRAAF



**173** agents



**7** services



**6** sites

## Enseignement agricole



**6 482**  
élèves au 01/10/2023

**3 000**  
apprentis fin 2023



**32** établissements dont :

**12** établissements publics (9 EPLEFPA)

**12** maison familiales rurales

**8** établissements privés sous contrat avec l'État (4 CNEAP / 4 UNREP)

**57 %**



**Femmes**

**43 %**



**Hommes**

## Politique de l'alimentation



**32**

projets alimentaires territoriaux couvrant 97 % du territoire et 98 % de la population

**1 905**

établissements de restauration collectives inscrits sur « ma cantine », 28 % de produits durables et de qualité mis en œuvre dont 15 % de bio.

## Santé des végétaux



*Le bilan du plan Ecophyto II+ en PACA montre une diminution de 30 % de la consommation de produits phytopharmaceutiques de synthèse entre 2017 et 2022.*

**133**

bulletins de santé du végétal (BSV) édités, plus de 3 500 abonnés, plus de 500 parcelles observées dans 10 filières.

**2 021**

mesures administratives notifiées pour la gestion des organismes nuisibles aux végétaux (Xylella fastidiosa 889, flavescence dorée de la vigne 888, chancre coloré du platane 120, charançon rouge du palmier 51, sharka des arbres fruitiers à noyau 73)

**13**

groupes de fermes DEPHY, 10 groupes 30 000 actifs et 6 groupes émergents.

**323**

inspections relatives à la distribution, l'application et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, 128 remises en conformité suite à mises en demeure

**11 598**

contrôles documentaires et 5 048 contrôles physiques à l'importation de végétaux et produits végétaux, 44 lots bloqués, refoulés ou détruits.

# L'accompagnement agricole

**551**

demandes  
d'autorisations  
d'exploiter

**37,1 %**

de la SAU en  
agriculture biologique



**203**

billets d'aval émis pour  
un montant cautionné de  
98,8 M€

**5 167**

exploitations certifiées « agriculture  
biologique » (soit 27,9 % des exploitations  
de la région)

LES  
CHIFFRES  
DE  
L'ANNÉE  
2023

## Les crédits du MASA

**7,63 M€**

pour les mesures agroenvironnementales et  
la conversion à l'agriculture biologique

**7,17 M€**

pour la mesure de protection des troupeaux contre  
la prédation

**10,5 M€**

engagés dont 5,6 pour la sécurité et la qualité de  
l'alimentation, 3,5 pour la santé des végétaux, 1,4 pour la  
santé et la protection des animaux.

**8,4 M€**

d'aide bio payée à 276 entreprises

**3,68 M€**

d'aide lavande payée à 166 entreprises



## La forêt et la filière bois



**1,65**  
millions

d'hectares soit 53 %  
du territoire



**704 000 m<sup>3</sup>**

de bois récolté en  
PACA en 2022



**39 000 m<sup>3</sup>**

de sciage produits en  
PACA en 2022

# 2023, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR DIFFÉRENTES CRISES

## Aléas climatiques, crises économiques et sanitaires

L'année 2023 a été marquée par plusieurs aléas climatiques (gels tardifs dans les départements alpins, orages et grêle en fin de printemps, fortes chaleurs estivales et épisodes caniculaires en juillet/août) entraînant une forte mobilisation des DDT(M) et de la DRAAF dans la reconnaissance des événements et la gestion des dispositifs d'aide. Elle a aussi été la première année de mise en œuvre de la réforme de l'assurance récolte reposant sur la solidarité nationale (mise en place de l'indemnité de solidarité nationale (ISN)) et le partage du risque entre l'État, les agriculteurs et les assureurs. Ce nouveau dispositif d'accompagnement vise à la fois à encourager le recours à l'assurance récolte et à améliorer la résilience de l'agriculture face aux conséquences du changement climatique.

Les différentes filières agricoles ont par ailleurs été fortement impactées par le contexte économique défavorable, avec un niveau encore élevé des coûts de l'énergie et des matières premières et un fort taux d'inflation (+3,1 % en France sur 2023, dont +5,7 % pour l'alimentation).

Les filières en agriculture biologique ont été particulièrement touchées par une baisse de la demande et des difficultés d'écoulement des produits bio. Deux fonds d'urgence ont été déployés en 2023 par le ministère de l'agriculture pour soutenir les exploitations agricoles en difficulté. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de 9 M€ ont ainsi été alloués à près de 550 exploitations.

Par ailleurs, afin de soutenir la filière lavande et lavandin ayant subi ces dernières années une véritable crise, à la fois économique, sanitaire et réglementaire, aggravée par la succession d'aléas climatiques connus depuis 2021 et par les conséquences de la crise ukrainienne, l'État a mis en place un plan de soutien de la filière lavandicole, plan de 10 M€ construit en lien étroit avec la profession. Dans ce cadre, un dispositif d'indemnisation exceptionnelle des producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin, visant à compenser partiellement les pertes économiques subies, a été lancé dans le courant de l'été 2023. En région, 166 dossiers de demande d'aide ont été déposés, pour un montant total d'aide alloué de 3,7 M€.

Un dispositif de soutien aux producteurs de cerises pour compenser les pertes économiques des exploitations les plus fragilisées par les multiples aléas et difficultés a également été déployé à l'automne 2023. 62 dossiers ont été déposés en région PACA pour un montant d'aide de 2,1 M€. Dans l'objectif de concevoir et de mettre en œuvre des solutions de protection des vergers dans le cadre d'une agriculture durable, le ministère de l'agriculture coordonne par ailleurs l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel, en étroite concertation avec les principaux acteurs de la filière cerise et de la recherche agronomique ainsi qu'avec les services déconcentrés (DRAAF et DDT).

## Santé des Végétaux

Le SRAL met en œuvre des missions régaliennes relatives à la santé des végétaux consistant en la certification phytosanitaire à l'exportation, les inspections à la production (dispositif du passeport phytosanitaire), la surveillance et la gestion des foyers des organismes nuisibles réglementés.

Les événements majeurs de l'année 2023 ont concerné :

- La découverte de la cochenille tortue du pin dans 3 communes du département du Var qui étaient considérées comme indemnes jusqu'alors : Cavalaire-sur-Mer, Rayol-Canadel-sur-Mer, Puget-sur-Argens.
- La déclaration en fin d'année de l'éradication du foyer de la bactérie *Xylella fastidiosa subsp pauca* qui avait été découverte à Menton en 2019 (plus aucune découverte de cette sous-espèce de la bactérie qui affecte les oliviers depuis cette date).
- La découverte de l'aleurode épineux du citronnier (*Aleurocanthus spiniferus*) un organisme de quarantaine et de la mouche orientale des fruits (*Bactrocera dorsalis*) un organisme de quarantaine prioritaire dans le département des Alpes-Maritimes.

La zone délimitée «*Xylella fastidiosa subsp multiplex*» qui est établie dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes n'a quant à elle pas subi de modification majeure à la suite de la mise en œuvre de la surveillance officielle en 2023 (cf 20 nouveaux foyers découverts - 31 végétaux contaminés).



Olivier contaminé - MASA

# CONCERTATION RÉGIONALE DANS LE CADRE DU PACTE ET DE LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLES

Le 9 septembre 2022, le Président de la République avait annoncé le lancement d'une concertation nationale pour construire un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles. Chaque région était invitée à contribuer au débat national, afin de proposer des objectifs à partir des tendances d'évolution observées au niveau régional et d'identifier des leviers d'actions.

En région PACA, la concertation a été conduite durant l'année 2023 par un Comité de pilotage régional réunissant le Préfet, la Région et la Chambre régionale d'agriculture.

Les services de la DRAAF PACA ont participé activement aux travaux menés par le comité de pilotage :

- Une réunion plénière de lancement en Préfecture de région, le 14 février, qui a permis de partager les enjeux de l'agriculture régionale à l'horizon 2040 en repartant des éléments de diagnostics existants, comme l'influence du changement climatique, la difficulté du renouvellement des générations d'agriculteurs, les problèmes d'accès au foncier, la diversité des cultures du terroir provençal...
- Trois ateliers thématiques visant à identifier les objectifs stratégiques à retenir et les leviers à mobiliser pour les atteindre, concernant l'installation et la transmission des exploitations (Gap, le 9 mars), l'orientation et la formation (lycée agricole d'Antibes, le 15 mars) et l'adaptation et la transition face au changement climatique (lycée agricole d'Avignon, le 20 mars) ;
- Des échanges avec les apprenants de six établissements d'enseignement agricole de la région, issus de l'enseignement public et de l'enseignement privé, pilotés par le service régional de la formation et du développement ;
- Une consultation publique mise en ligne par la Chambre régionale d'agriculture ;
- Une réunion de clôture de la concertation régionale le 28 avril à Gap, en présence du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



Le Ministre et le Préfet des Hautes-Alpes

L'ensemble des propositions d'actions et de levier à mobiliser ont fait l'objet d'une synthèse régionale qui a alimenté les travaux de concertation menés au niveau national, dans trois grands domaines :

- Installation et transmission des exploitations : exemples, faciliter l'accès au foncier, favoriser la transmission de l'outil de production, accompagner le début d'activité, créer un statut transitoire d'auto-entrepreneur agricole...
- Orientation et formation : exemples, intégrer de nouveaux thèmes comme le changement climatique et la gestion de l'eau dans les diplômes agricoles, accéder au niveau supérieur des établissements d'enseignement agricole hors Parcours sup, mettre en œuvre l'expérimentation au sein des établissements, accroître le nombre de professionnels au sein des conseils d'administration des lycées agricoles ...
- Adaptation et transition face au changement climatique : exemples, développer les aides aux investissements en agroéquipements, accompagner le montage des dossiers de subvention, renforcer le rôle des organismes uniques de gestion collective de l'eau agricole, intégrer dans la LOA des dispositions sur la protection et la santé des sols...

# LE SERFOB AU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

La forêt et le bois sont des sources reconnues et essentielles de stockage de carbone. Les forêts sont aussi des formidables réservoirs de biodiversité qu'il faut protéger.

En PACA, lorsque l'on évoque la protection des forêts, on pense d'abord à la DFCI, la défense des forêts contre les incendies. De fait, c'est une préoccupation majeure de tous les acteurs forestiers et des services de l'État partout en France. C'est d'autant plus vrai depuis que la loi du 10 juillet 2023 a renforcé la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, ce qui induit la rédaction et/ou la modification de nombreux textes réglementaires, notamment ceux relatifs aux obligations légales de débroussaillage.

Même si une part importante des responsabilités de l'État en matière de DFCI est et reste du niveau départemental, la DRAAF PACA a souhaité jouer pleinement le rôle d'harmonisation régionale et d'appui technique auprès du ministère qui doit être le sien dans ce nouveau contexte. Pour cela un poste d'adjoint au chef de SERFOB, dédié à cette problématique et notamment à l'animation de notre comité régional DFCI, a été ouvert en 2023. Ce poste a été pourvu le 1er septembre 2023.

La protection des forêts passe aussi par toutes les actions visant à assurer sa pérennité et son renouvellement.

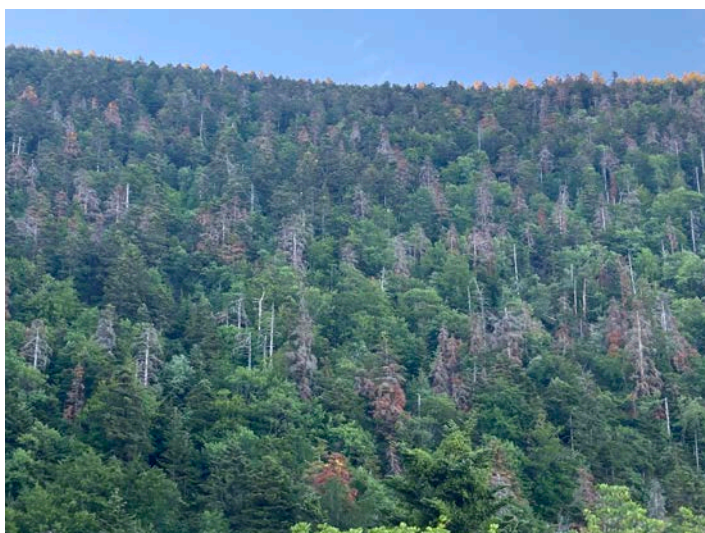
Cela passe d'abord par la lutte contre les infractions forestières et notamment les défrichements illégaux. Dans ce domaine, la DRAAF dispose d'un pouvoir de transaction. En 2023, le SERFOB est intervenu dans 28 procédures contentieuses (dont 13 liées au défrichement).

Cela passe aussi par l'optimisation de la gestion des compensations pour les défrichements autorisés ; les montants concernés pour 2023 s'élevaient à 1,8 millions d'euros.

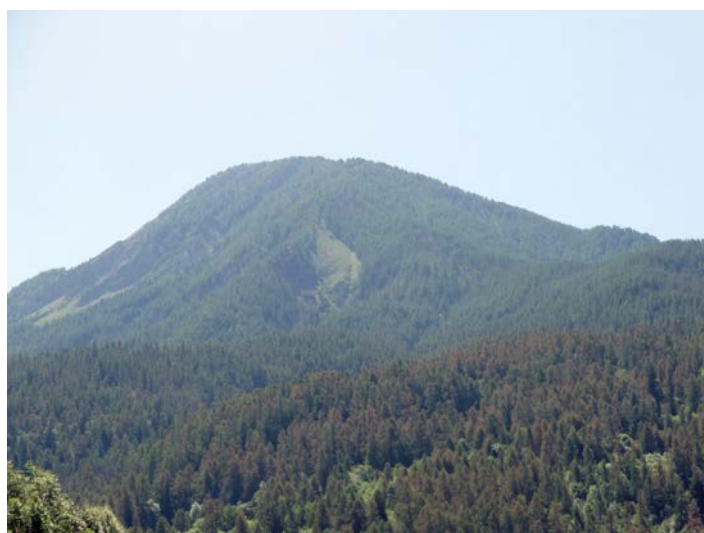
Protéger la forêt, c'est aussi se soucier de sa santé et de son renouvellement. Or, même si cela est encore « chez nous » moins visible que dans d'autres régions, la santé de nos forêts se détériore à cause du changement climatique et de nombreux dépérissements apparaissent. Au sein du SERFOB, le pôle santé des forêts suit et analyse au mieux ces évolutions et édite chaque année un « bilan sylvositaire de la santé des forêts », disponible sur le site internet de la DRAAF.

Pour renouveler nos forêts et faire en sorte qu'elles soient adaptées aux conditions climatiques futures, il faut privilégier la régénération naturelle, mais il est aussi indispensable de planter, notamment pour introduire de nouvelles essences et provenances adaptées au climat futur. Le Président de la République porte ainsi l'ambition de renouveler au moins 10 % de la forêt française et de planter un milliard d'arbres d'ici 2032.

La DRAAF/SERFOB aide donc (crédits France relance) nos pépiniéristes à augmenter leurs capacités de production de plants forestiers (880 000€ de subventions accordées en 2022-2023). Elle intervient aussi en appui des DDT(M)s qui aident financièrement les propriétaires forestiers désireux d'adapter leurs forêts. Enfin, le SERFOB intervient auprès des acteurs forestiers (ONF, Communes forestières, CRPF, chambres d'agriculture) pour renforcer leur capacité à convaincre les propriétaires forestiers de la nécessité de s'investir dans ce renouvellement.



Sapinière dépéçante sur le Ventoux (84) Auteur JB Daubrée



Attaque cryptogamique sur Mélèze dans les Alpes-de-Haute-Provence - Auteur L. Micas



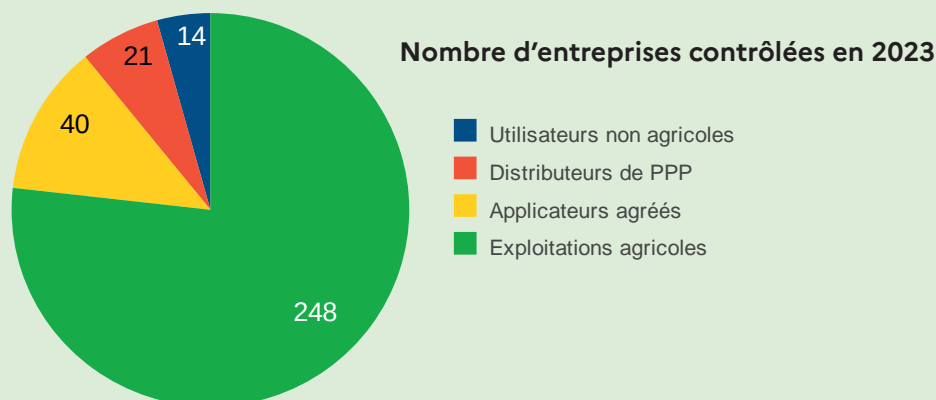
# LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION

## Focus sur le contrôle de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

En cas d'utilisation non conforme à leur autorisation de mise sur le marché, les produits phytopharmaceutiques (PPP) utilisés pour la protection des cultures peuvent représenter un risque pour la santé des utilisateurs, de leurs familles, des riverains, des consommateurs ainsi que pour l'environnement.

La politique des contrôles est harmonisée au niveau européen, déclinée par la direction générale de l'alimentation (DGAL) est mise en œuvre par les services régionaux de l'alimentation (SRAL) au sein des DRAAF. Les contrôles portent sur :

- Les produits, leur origine et les conditions de stockage ;
- L'agrément des distributeurs, des conseillers et des applicateurs ;
- Les pratiques professionnelles et en particulier le respect des conditions d'emploi ;
- La recherche de résidus dans les produits végétaux destinés à la consommation.



Une partie des inspections est ciblée par **analyse des risques**. Les autres entreprises sont sélectionnées de manière **aléatoire**.

## Focus sur la réforme de la police sanitaire unique en sécurité sanitaire des aliments

En 2022, le Gouvernement a arbitré la création d'une « police sanitaire unique » qui répond à l'enjeu d'une approche intégrée de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution, tant pour les productions animales que végétales. Cette réforme permet de rendre à la fois plus claire et plus efficace l'action de l'État dans ce domaine notamment dans la gestion des crises sanitaires. Elle ambitionne également de répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de sécurité sanitaire de leur alimentation.

Cet arbitrage emporte les décisions suivantes :

- Renforcement des contrôles des établissements de transformation
- Renforcement des contrôles de remise directe au consommateur avec délégation
- Délégation d'une partie des prélèvements des plans de surveillance et des plans de contrôle (PSPC)
- Renforcement des effectifs de la DGAL à hauteur de 14 agents en PACA
- Mise à disposition de 4,7 millions d'euros pour le financement de la délégation

En 2023, la DRAAF PACA a piloté la mise en œuvre régionale à l'interface entre les niveaux national et départemental :

- Organisation de formations régionales pour les agents des Directions départementales en charge de la protection de populations (DDecPP)
- Participation au processus de sélection des délégués, rédaction des conventions, engagement des budgets
- Organisation et animation de réunions régionales avec les délégués et les DDecPP
- Communication aux professionnels

La réforme est entièrement opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et s'appuie sur les délégués retenus :

- Bureau Veritas pour les contrôles en remise directe
- Groupement des Laboratoires Départementaux du Sud-Est (GLADSE) pour les prélèvements des plans de contrôle et des plans de surveillance

# L'ACCOMPAGNEMENT DES MILIEUX RURAUX DANS LEUR DÉVELOPPEMENT

## Mise en œuvre de la nouvelle programmation FEADER 2023-2027

- Au titre de l'accord conclu en comité État-Régions en novembre 2021, une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les Régions pour la programmation 2023-2027 a été actée. Les Régions sont autorités de gestion pour les interventions non-surfaciées financées par le FEADER et l'État est autorité de gestion pour les interventions surfaciées ainsi que pour la mesure de protection des troupeaux contre la prédation.
- En 2023, première année de cette nouvelle programmation de la PAC, la DRAAF a été fortement mobilisée sur la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB), mesures surfaciées pour lesquelles l'État est redevenu l'autorité de gestion. Pour proposer aux agriculteurs de souscrire aux différentes MAEC ouvertes en région (MAEC à enjeux biodiversité, eau, sol, climat, bien-être animal et autonomie alimentaire des élevages), 22 projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC), portés au niveau local par des opérateurs et couvrant à eux tous la quasi-totalité du territoire régional, avaient été agréés en 2022.
- Dans le cadre des déclarations de dossiers PAC 2023, 1 134 demandes de souscription de MAEC et 698 demandes de souscription pour la CAB ont été déposées en région, représentant des montants d'aide totaux de respectivement 42 M€ et 13 M€. Les MAEC sont financées par les fonds européens (FEADER) ainsi que par l'État (ministère de l'agriculture), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (pour les mesures à enjeu eau et à enjeu biodiversité en zones humides) et le Conseil régional intervenant sur les mesures à enjeu DFCI. La mesure de CAB est, quant à elle, financée par le FEADER.



Troupeau de moutons, Le Monétier-les-Bains, Hautes-Alpes : Dominique Giard



- La mise en œuvre de la mesure de protection des troupeaux contre la prédation a également fortement mobilisé les services de l'État en région (DDT(M) et DRAAF).
- Cette mesure, constituant l'une des premières actions du Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage, vise à permettre de maintenir l'activité d'élevage pastoral en présence du loup. Elle s'appuie en premier lieu sur la définition de cercles (de 0 à 3) en fonction de la pression de prédation et donne l'accès, en fonction du cercle dans lequel l'élevage se situe, à des aides sur des moyens de protection identifiés (gardiennage réalisé par le berger ou l'éleveur, achat et entretien de chiens de protection, investissements matériels de protection, analyses de vulnérabilité...).
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de contrats de protection souscrits par les éleveurs continue de progresser. Cette évolution est due pour partie à l'augmentation de la pression de prédation, découlant de l'augmentation du nombre de loups, mais aussi de l'agrandissement de l'aire de présence permanente du prédateur qui détermine l'activation du dispositif d'aide à la protection dans tous les cercles. En 2023, ce sont 1 642 demandes d'aides qui ont été déposées, intégrant les mesures de gardiennage et les mesures d'investissements, représentant un montant total d'aide sollicité de près de 20,5 M€ (avec un financement reposant sur des crédits FEADER et des crédits de l'État - ministère de l'agriculture).



Protection des troupeaux dans les Alpes-Maritimes : Xavier Demongin

# BILAN DE L'ACTIVITÉ DE FRANCEAGRIMER

## Expérimentation

Cinq dossiers ont été retenus en 2023 pour un montant estimé d'aide de 885 703 €. Ils concernent les fruits et légumes, les plantes à parfum, et les céréales. 2022 était la première année de mise en œuvre dans le cadre du nouveau régime d'expérimentation, le montant budgétaire mobilisé par la région a été maintenu !

## Grandes cultures

La campagne d'Aval 2022/23 s'est achevée avec cinq collecteurs Avalisés : 188 billets d'Aval ont été émis pour un montant de 117,5 M€ contre 203 billets en 2021/22 pour 99,2 M€. La campagne est marquée essentiellement par la fusion de GPS et AlpeSud pour former DURANSIA qui devient le premier collecteur en volume (55 000 t de collecte) avec 10 implantations. Les rencontres régionales grandes cultures et le Comité régional des céréales se sont tenus avec succès.

## Aides aux investissements

Le programme national d'aide 2019-2023 prévoit le soutien aux projets d'investissement pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises par le biais d'investissements allant de la réception des vendanges à la commercialisation.

221 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets. En parallèle, 175 dossiers de soldes d'aides pour un montant de 12 665 673 € et 29 dossiers d'avance sur aides pour un montant de 634 535 € ont été payés, et 82 dossiers de demande de modification de projet ont été également instruits.

## Suivi des bois et plants de vigne

Le service régional de FranceAgriMer suit l'activité bois et plants qui porte à la fois sur la délivrance du passeport phytosanitaire et la certification des bois et plants de vignes. Les agents interviennent tout au long de l'année, avec toutefois des pics d'activité au moment des contrôles pépinières et prospection flavescence dorée d'août en octobre et des inscriptions de vignes mères, principalement en juin. Ces activités nécessitent une compétence fine qu'il faut entretenir en reconnaissance des cépages et des porte-greffes (ampélographie) mais aussi des symptômes de maladies.

PACA est la région française la plus dynamique en matière de production de bois et plants de vigne avec ses 237 professionnels, ses 1 114 ha de vignes mères de porte-greffes (soit 43 % du verger national) et 318 ha de vignes mères de greffons (soit 17 % du verger national). En 2023, la production de plants de vigne a atteint 24 % de la production nationale (219 millions), soit 53 millions de plants mis en terre.

## Restructuration du vignoble

La campagne 2022-23 est une campagne de transition avant la mise en place du nouveau dispositif de restructuration du vignoble dans le cadre de la nouvelle PAC.

Sur la période, ce sont 1 411 exploitations viticoles qui bénéficient de l'aide à la restructuration du vignoble pour des opérations de plantation, palissage ou irrigation, les opérations pouvant être combinées. Au total, plus de 3 100 ha ont été demandés en 2022-23 dans le cadre de ce dispositif, 576 ha dans le cadre de la restructuration individuelle et 1 167 dans le cadre d'un plan collectif de restructuration. Le montant versé atteint 13,13 M€ en 2023.

Côté autorisations de plantation, le dispositif mis en place depuis le janvier 2016 concerne tous les segments AOP, IGP et VSIG. Les demandes sont stables et le potentiel de production maîtrisé. Pour 2023, les autorisations de plantations nouvelles pour le bassin Vallée du Rhône-Provence représentaient en AOP 434 ha, en IGP 277 ha et en VSIG 12 ha.



Dentelles de Montmirail - Vaucluse - Isabelle Dottarelli

# LE SRISE : L'APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'AGRICULTURE PROVENÇALE

## La veille active sur la conjoncture des filières

Les conjoncturistes du Srise établissent des prévisions de production mises à jour chaque mois en saison par des enquêtes suivies sur une gamme de productions phares de la région. Dans le cadre du réseau des nouvelles des marchés, ils observent quotidiennement les conditions de commercialisation des fruits et légumes, à tous les stades : producteurs, expéditeurs, grossistes, détaillants. Ils établissent les cours qui les représentent, et les publient en temps réel. Ce service apporte directement et en toute neutralité des éléments de transparence des marchés à l'ensemble des acteurs. Ces références officielles alimentent les statistiques nationales, européennes, les prévisions du ministère et l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires. Cette veille permanente permet notamment d'activer, lorsque les cours passent des seuils de référence à la baisse, les alertes de « crise conjoncturelle » prévues par le code rural, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs à leur résolution.

L'année 2023, sans connaître le record de 2022, aura été la seconde année la plus chaude jamais enregistrée en France. En arboriculture, les contrecoups d'une météorologie exceptionnelle se manifestent pendant au moins une saison ultérieure dans le potentiel de production des vergers. La saison 2023-2024 de commercialisation des pommes aura eu de remarquable qu'elle a commencé libérée des stocks de la campagne précédente, trop dégradés en qualité.

Le trait dominant de l'année de mise en marché des fruits et légumes aura été la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat, avec une restriction du panier

alimentaire dans le budget des ménages, d'autant plus marquée pour les produits frais que la grande distribution y a compensé le bridage de ses marges sur les produits industriels, plus identifiables et comparables par les clients d'une enseigne à une autre. Le commerce du bio marque encore plus le coup ; beaucoup de points de vente ont été fermés dans l'année.

L'indice de prix des intrants (IPAMPA, les moyens de production agricole) a baissé progressivement toute l'année, mais en restant à un niveau élevé, ce qui resserre les marges de manœuvre des producteurs.

Le suivi des prix et l'établissement de cours représentatifs à tous les stades, du plus près des producteurs, à l'expédition, chez les grossistes et à l'export, et jusque chez les détaillants, que réalise le réseau des nouvelles des marchés (RNM) au Srise s'avère capital pour prendre la mesure des conditions économiques des filières de fruits et légumes. Comme chaque année, cette information sert de base à la concertation entre l'ensemble des acteurs des filières, conviée à l'initiative du préfet de région, dans l'esprit visé par les lois Egalim.



## Poursuite des études de valorisation des résultats du recensement agricole 2020

### La région PACA en tête sur les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine

En 2020, selon le recensement agricole, 10 000 exploitations de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont engagées dans une démarche officielle de qualité. Dans la région, 56 % des fermes valorisent ainsi leur production sous Label rouge, IGP, AOC-AOP ou Agriculture Biologique.

Cette part est en hausse de 14 points depuis 2010, notamment du fait de la forte progression des productions en IGP et en agriculture biologique. Le développement de

l'agriculture biologique est particulièrement prononcé en cultures fruitières et en maraîchage.

L'insertion dans une activité sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) est croissante avec le potentiel économique de l'exploitation. Elle est également liée à l'âge.

Les exploitants avec SIQO valorisent plus fréquemment leur identification par des démarches environnementales complémentaires. Les exploitants en Bio le font au travers de circuits courts et prolongent plus fréquemment leurs activités et revenus par la transformation à la ferme de leurs produits et par l'offre de services comme l'agrotourisme ou fourniture d'énergie.

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE EN PACA

## Les chiffres de l'enseignement agricole en région PACA

### Les effectifs d'apprenants :

la région compte 32 établissements d'enseignement agricole (12 publics, 4 du CNEAP, 4 de l'UNREP et 12 MFR), qui accueillent **6 482 élèves** (formation initiale scolaire) au 1<sup>er</sup> octobre 2023 et plus de **3 000 apprentis** fin 2023 préparant un diplôme agricole. Globalement, s'agissant de la formation initiale scolaire, l'enseignement agricole en PACA a connu, à la rentrée 2023, une augmentation de 1,7 % de ses effectifs par rapport à 2022 (+ 110 élèves). Le nombre d'apprentis est, quant à lui, stable. Les CFPPA ont accueilli en 2022/2023 près de **5 600 stagiaires** (formation professionnelle continue pour adultes).

### Les résultats aux examens :

Ils varient d'un examen à l'autre et en fonction du niveau de diplôme : le taux de réussite en CAPA est de 95,3 % (national 95,9 %), en bac pro de 88,3 % (national 87,1 %), en bac technologique de 94,2 % (national 97,1 %), en BTSa de 76,7 % (national 78,9 %). Par ailleurs, il convient de signaler les excellents résultats au bac général avec un taux de réussite de 100 % en PACA (national 90,9 %).

### Les moyens humains et financiers :

L'enseignement agricole public emploie 524 équivalents temps plein (ETP) en région PACA (416 enseignants et

CPE, et 131 agents occupant d'autres fonctions : direction, administration, technicien, infirmier). Ces emplois, directement rémunérés par l'administration centrale, représentent une masse salariale d'environ 38 M€. Le service régional de la formation et du développement (SRFD) gère, en sus, à son niveau, une enveloppe de crédits visant à assurer le remplacement de ces agents de 13 ETP, ainsi que 200 K€ de vacances.

Pour les établissements du conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP), le SRFD gère 113 enseignants contractuels de droit public et une enveloppe de crédits de 4 M€. Pour les maisons familiales et rurales (MFR) et les établissements affiliés à l'Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP), l'enveloppe de crédits gérée par le SRFD est de 8,6 M€.

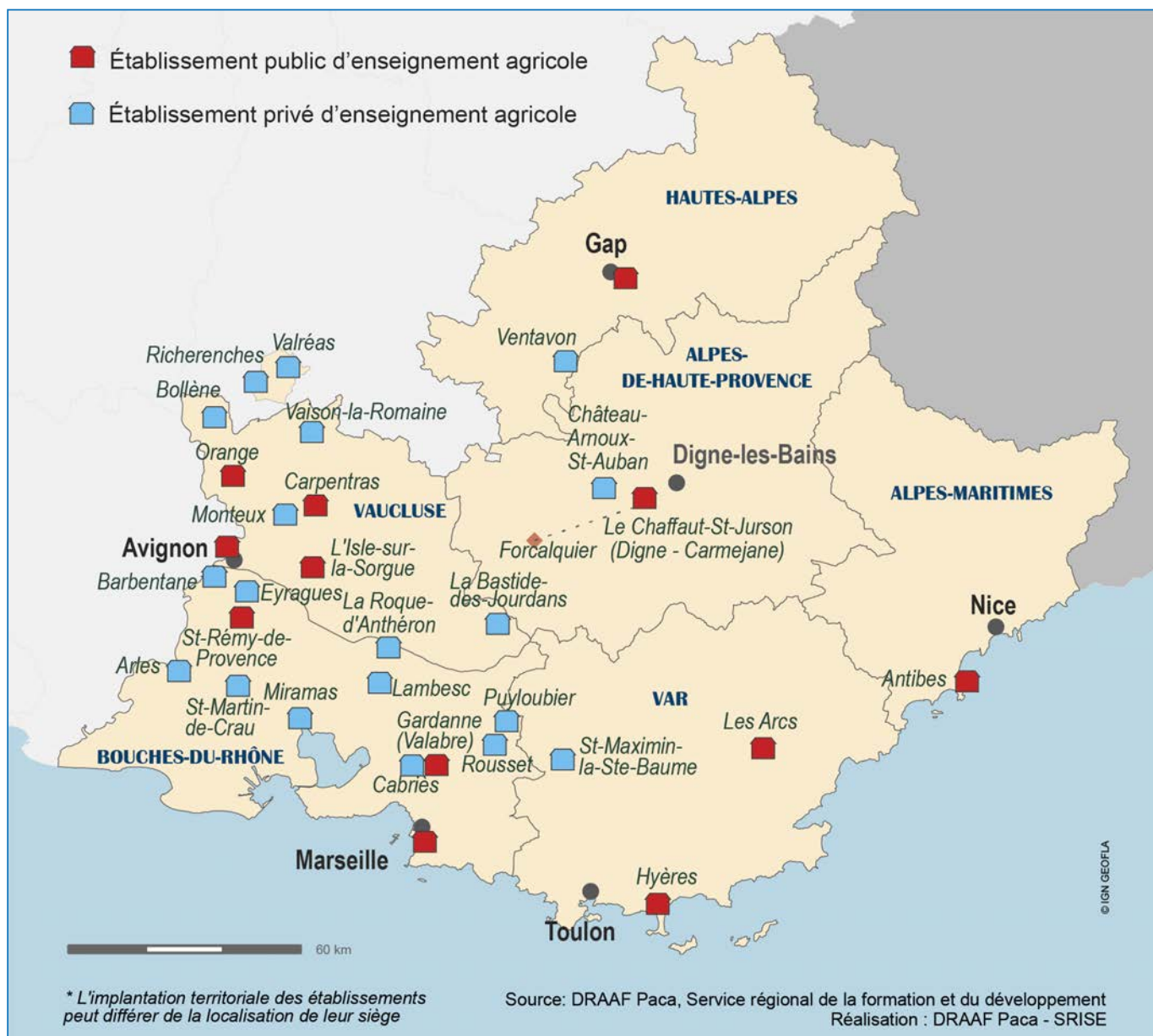
Ainsi, au total, le budget opérationnel de programme 143 – enseignement technique agricole – représentait près de **19 M€ en 2023 en région PACA** (dont 2 M€ dédiés aux bourses scolaires et 2 M€ dédiés aux politiques liées au handicap des élèves), gérés et répartis par le SRFD.

---

## Les faits marquants de l'enseignement agricole en région PACA en 2023

- PACTE enseignants : Une forte adhésion des enseignants des lycées agricoles de PACA à ce dispositif, mis en œuvre à la rentrée 2023 a été constatée. En effet, 70 % des «briques» de missions (par exemple, le remplacement de courte durée) ont été acceptées par les enseignants, soit plus de 70 % de la dotation régionale. Ce taux d'adhésion régional est nettement supérieur au taux national.
- Plan EPA2 : Les 32 établissements d'enseignement agricole de PACA ont rédigé leur plan local enseigner à produire autrement (PLEPA). Le PREPA (Plan Régional Enseigner à Produire Autrement) a pu ensuite être finalisé par le SRFD en retenant les thématiques principales abordées par les établissements, telles que, par exemple, le développement de l'agriculture biologique et le maintien de la biodiversité, l'alimentation durable, le développement et la gestion durable des ressources.
- Rencontre Nationale des DEA/DAT : Le lycée agricole Louis GIRAUD de Carpentras a accueilli, fin octobre 2023, les 12<sup>èmes</sup> rencontres nationales des exploitations et ateliers technologiques. De nombreux échanges, conférences, visites d'exploitations autour du thème « EPA2 et l'accompagnement des acteurs et des territoires face aux défis du changement climatique ». Ces rencontres ont réuni plus de 250 personnes. Ce fut une réussite, unanimement saluée.

## La localisation des établissements d'enseignement agricole en région PACA



### La venue du camion de « L'aventure du vivant » en PACA

Ce support national de communication dédié à l'enseignement agricole est revenu en région PACA en juin 2023 pour le week-end « terroir en fête » à Châteauneuf-de-Gadagne (1 200 visiteurs).

Il est revenu en septembre 2023 aux Rencontres de la photographie d'Arles (500 visiteurs) et à la Foire de Marseille durant plus d'une semaine (2 300 visiteurs, dont une centaine de jeunes collégiens de Marseille).

Cet outil vise à augmenter la notoriété de l'enseignement agricole. Le SRFD et les établissements d'enseignement organisent, en parallèle, des événements en marge du Camion afin de capter un maximum de public, potentiels apprenants et prescripteurs.



## Résidence pro à la Villa Médicis (Rome, mai 2023)

Trois cents élèves et accompagnateurs des douze lycées publics d'enseignement agricole de PACA ont séjourné à la Villa Médicis à Rome en mai 2023, dans le cadre du dispositif « Résidence PRO-Villa Médicis ». Les élèves ont passé une semaine à explorer Rome et ses richesses culturelles et ont présenté leurs projets remarquables, élaborés durant l'année scolaire, en relation avec leurs filières et des sources d'inspiration romaine.

De plus, le lycée de Digne-Carêmejane a remporté le prix du Voyage à Rome 2023 de la Fondation Colbert pour son projet remarquable « Impressions de senteurs ». Une délégation a reçu son prix à l'Institut de France à Paris en octobre 2023.



## La vie des lycées agricoles

### Ventoux futur, EPLEFPA Louis GIRAUD de Carpentras (17 mars 2023)

Le 17 mars 2023, le Campus Provence Ventoux a organisé, avec la participation de French Tech Grande Provence et le Parc Naturel Régional du Ventoux, et le soutien du Crédit Agricole, le forum Ventoux Futur. Ce forum a mis à l'honneur la biodiversité, l'innovation et les métiers agricoles de demain. A cette occasion, la parcelle d'agroviticulture sur cerisiers de l'établissement a été inaugurée (photo ci-contre).

De plus, durant cette même journée, a été signée une convention cadre de partenariat entre la DRAAF PACA et Bio de PACA.

Cette convention, conclue pour une durée de quatre ans, vise, notamment, à développer les partenariats entre les groupements de producteurs biologiques et les établissements d'enseignement agricole, à promouvoir et à favoriser l'intégration de l'agriculture biologique dans les cursus de formation, à faciliter les échanges d'informations et de compétences réciproques, à favoriser l'accueil de stagiaires au sein des fermes bio.



### Les 75 ans et le baptême de l'EPLFPA d'Orange (14 avril 2023)

Le 14 avril 2023, le lycée viticole d'Orange a fêté ses 75 ans et a été baptisé, à cette occasion, lycée régional agricole Pierre LE ROY DE BOISEAUMARIÉ, en présence de M. Renaud MUSELIER, président du conseil régional de Provence – Alpes – Côte d'Azur et de Mme Stéphanie FLAUTO, directrice de la DRAAF.

L'amitié de M. LE ROY DE BOISEAUMARIÉ (dit le baron LE ROY) avec M. Joseph CAPUS, ancien ministre de l'agriculture, lui permet de fonder avec lui l'INAO en 1933, dont il devient le président de 1947 à 1967. Son action pour la défense des vins de qualité lui vaut de devenir président de l'office international de la vigne et du vin.



### Les 10 ans du CFA régional agricole public (26 mai 2023)

Le 26 mai 2023 a marqué un moment historique pour le CFA Régional Agricole Public de PACA qui a permis de célébrer une décennie entière dédiée à l'apprentissage agricole et à la formation de professionnels passionnés et talentueux.

Le CFA-RAP est un outil très performant, sa réelle plus-value est d'ailleurs reconnue de l'ensemble des directeurs d'EPLFPA de PACA. Il permet un rapport qualité - prix très intéressant des prestations qu'il propose aux UFA, ainsi qu'une grande sécurité juridique des actes et procédures. La fluidité des circuits financiers entre les OPCO et les EPLFPA conforte l'intérêt pour un outil régional dédié à l'apprentissage agricole public.





# GLOSSAIRE

- AAP** : Appel à projets
- AB** : Agriculture biologique
- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AERMC** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- AMM** : Autorisation de mise sur le marché
- AOP** : Appellation d'origine protégée
- ASA** : Association Syndicale Autorisée
- BPI FRANCE** : Banque Publique d'Investissement
- BSV** : Bulletin de santé du végétal
- BTSA** : Brevet de technicien supérieur agricole
- CAPA** : Certificat d'aptitude professionnelle agricole
- CED** : Commission Exécutive de la Duranc
- CESER** : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
- CFPPA** : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
- CIO** : Centre d'information et d'orientation
- CIVP** : Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence
- CNEAP** : Conseil national de l'Enseignement agricole privé
- COREAMR** : Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural
- CRA** : Chambre Régionale d'Agriculture
- CRALIM** : Comité Régional d'Alimentation
- CRFB** : Commission Régionale de la Forêt et du Bois
- CROPSAV** : Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale
- CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDT(M)** : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
- DFCI** : Défense des forêts contre l'incendie
- DJA** : Dotation jeune agriculteur
- DPFM** : Délégation à la Protection de la Forêt méditerranéenne
- DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPLA** : Établissement public local d'enseignement agricole
- ETP** : Équivalent temps plein
- FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural
- FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
- GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
- GIEE** : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
- HVE** : Haute valeur environnementale
- ICHN** : Indemnité compensatoire de handicaps naturels
- IGP** : Indication géographique protégée
- INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- MAEC** : Mesure agroenvironnementale et climatique
- MASA** : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
- MFR** : Maison familiale rurale
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- OFB** : Office Français de la Biodiversité
- ONAB** : Observatoire National de l'Agriculture Biologique
- ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- OPA** : Organisation professionnelle agricole
- ORAB** : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique
- PAPAM** : Plantes aromatiques à parfum et médicinales
- PAT** : Projet alimentaire territorial
- PCUF** : Point de contrôle unique aux frontières
- PIA** : Programme d'investissements d'avenir
- PISU** : Plan d'intervention sanitaire d'urgence
- PNA** : Programme national de l'alimentation
- PNNS** : Programme national nutrition santé
- PPA** : Peste porcine africaine
- PPAS** : Programme pluriannuel d'activité de la SAFER
- PPNU** : Produit phytosanitaire non utilisable
- PPP** : Produit phytopharmaceutique
- PREPA** : Programme régional enseigner à produire autrement
- PRFB** : Programme régional de la forêt et du bois
- R&D** : Recherche et développement
- RA 2020** : Recensement agricole 2020
- RHD** : Restauration hors domicile
- RNM** : Réseau des Nouvelles des Marchés
- SAA** : Statistique agricole annuelle
- SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SAU** : Surface agricole utile
- SCOT** : Schéma de Cohérence territoriale
- SDREA** : Schéma directeur régional des exploitations agricoles
- SIQO** : Signes officiels de la qualité et de l'origine
- SIVEP** : Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire
- SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRB** : Schéma régional biomasse
- UNEP** : Union nationale des Entreprises du paysage
- UNREP** : Union Nationale Rurale d'Éducation et de Promotion
- VSIG** : Vin sans indication géographique
- ZNT** : Zone non traitée

DRAAF PACA - 132 boulevard de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03 04 13 59 36 00



04 90 81 11 00

FAM Avignon - Immeuble Le Goliath - 2, avenue de la Synagogue - BP 90923 - 84091 AVIGNON CEDEX 9 04 90 14 11 00

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

@ [draaf.paca@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf.paca@agriculture.gouv.fr)

**Conseillère technique de service social**  
Carine Veronese\*  
04 88 17 85 35

**Cheffe de projet structuration des filières végétales**  
Anne Souchaud  
04 13 59 36 69

**Cheffe de mission défense et sécurité de Zone Sud**  
Agnès Lasne  
04 13 59 36 70

**Mission des Systèmes d'Information**  
Laurent Vincent - 04 13 59 36 74  
pôle informatique  
Guy Michel - 04 13 39 31 05  
Jean-Pierre Pellegrino - 04 13 59 36 08  
si-maap.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

**Assistante de prévention**  
Chantal Forget 04 13 59 36 21  
Assistante site de Montfavet  
Christine Passalacqua\*  
04 90 81 11 27

**Conseillère juridique interrégionale**  
Anne Fravallo-Bongrand\*  
04 90 81 11 04

**SG**  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
Sylvie Santimaria  
04 13 59 36 29  
Adjointe : Sandrine Roux

**SREDDT**  
SERVICE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES  
Gaëlle Thivet  
04 13 59 36 65  
Adjoint : Jérôme Hors  
04 13 59 36 55

**SERFOB**  
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS  
Christian Wawrzyniak  
04 13 59 37 18  
Adjointe : Coline Limbardet  
04 13 59 36 55

**SRISE**  
SERVICE RÉGIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE ET ÉCONOMIQUE  
Pierre-Jean Chambard  
04 13 59 37 06  
Adjoint : Dominique Giard  
Vincent Douzal\*

**SRAL**  
SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION  
Serge Cavalli  
04 13 59 36 48  
Adjoint : Denis Ferrieu  
Pierre-Noël Canitrot

**FAM**  
FRANCEAGRIMER  
Virginie Bouvard\*  
04 90 14 11 02  
Adjoint : Jean-Yves Cothenet\*

**SRFD**  
SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT  
Patrice Chazal  
04 13 59 36 72  
Adjointe : Françoise Porro

**Finances**  
Adeline Goll - 04 13 59 36 42  
**Moyens généraux**  
Guyline Favier - 04 13 59 36 43  
**Contrôle de gestion**  
Sandrine Roux - 04 13 59 36 31  
**Gestion des ressources humaines**  
Geneviève Lacaze - 04 13 59 36 37  
**Délégation régionale à la formation**  
Claire Saez - 04 13 59 36 35

**Agriculture, IAA, Emploi**  
Sabine Crégut - 04 13 59 36 59  
**Environnement et territoires**  
Olivier Legras - 04 13 59 36 66  
**Eau**  
Jérôme Hors - 04 13 59 36 55  
**Référent régional pastoralisme et loup**  
Mathieu Barreteau  
CADAM Nice - 06 88 41 47 47

**Forêt-bois**  
Christian Wawrzyniak  
04 13 59 37 18  
**Santé des forêts**  
Jean-Baptiste Daubrée\*  
04 90 81 11 21

**RICA**  
Dominique Giard - 04 13 59 37 02  
**Mission Études inter-services**  
Patrice Fauchier - 04 13 59 37 04  
**Mission SIG**  
Guy Michel - 04 13 39 31 05  
**Enquêtes**  
Carole Zampini - 04 13 59 37 14  
**Information et diffusion**  
Isménos Tzortzis - 04 13 59 37 12  
**Études et Prospective**  
Alexandre Campanella  
04 13 59 37 04  
**Données économiques et conjoncturelles**  
Vincent Douzal\* - 04 13 39 31 04  
**Centres RNM :**  
Avignon, Châteaurenard, Cavillon  
Nice  
Marie Pinasseau\* - 04 13 39 31 04  
rnm-avignon.draaf.paca@agriculture.gouv.fr  
**Marseille**  
X. X - 04 13 59 37 13  
rnm-marseille.draaf.paca@agriculture.gouv.fr

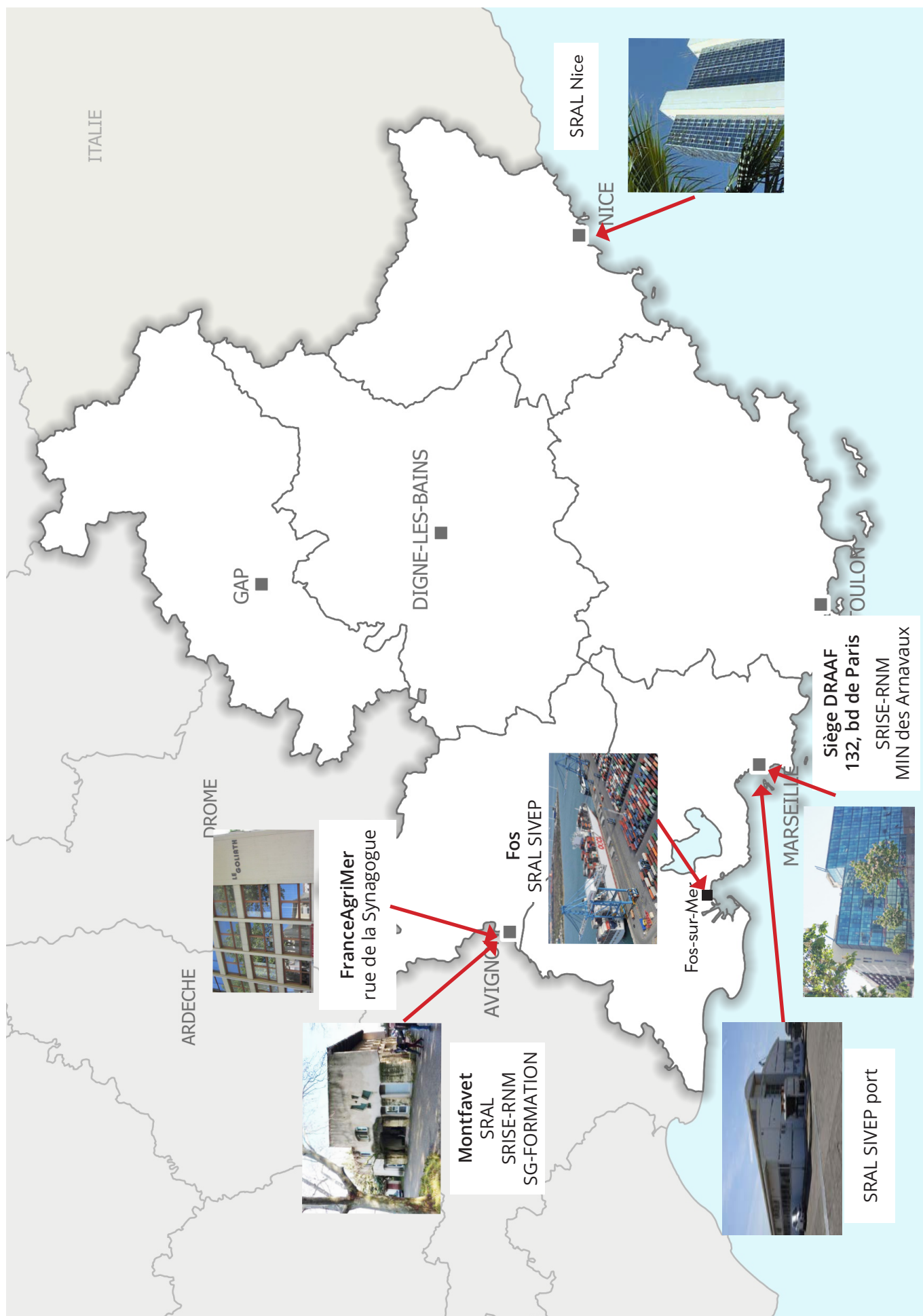
**Écophyto**  
Frédérique Maquaire  
04 13 59 36 47  
**Alimentation**  
Karine Pascal-Suisse  
07 64 54 18 82  
**Coordination de la santé publique vétérinaire**  
Pierre-Noël Canitrot  
04 13 59 36 52  
**Mutualisation des inspections phytosanitaires**  
Denis Ferrieu - 04 13 59 36 46  
**Montfavet**  
Olivier Dufour\* - 04 90 81 11 07  
**Nice**  
Flora Bailly - 04 93 72 28 69  
**Marseille**  
Agnès Lancon-Walle  
04 13 59 36 60  
**Service inspection aux frontières**  
Olivier Garcin - 04 68 38 88 60  
Christophe Bargel - 04 65 38 88 50

**Certifications**  
Jean-Yves Cothenet\*  
04 90 14 11 06  
**Restructuration et autorisations de plantation**  
Pierrick Nussbaum\*  
04 90 14 11 29  
**Aides aux entreprises et appui aux filières**  
Sylvie Paillet\* - 04 90 14 11 10  
**Contrôles**  
Frédéric Leydier\* - 04 90 14 11 25

**Formation Professionnelle Continue et Apprentissage - VAE**  
Valérie Maurice  
04 13 59 36 85  
**Moyens des établissements**  
Françoise Porro  
04 13 59 36 86  
**Animation des établissements**  
Jean-François Brisse  
04 13 59 36 80  
**Délégation régionale Technologies de l'Information et de la Communication**  
Carole Ferri - 04 13 59 36 87  
**Mission Prospective Métiers / Emploi - Formation/Instances**  
Philippe Lemaire  
06 18 37 67 09  
**Mission juridique**  
Bertrand Querec  
04 13 59 36 01

\*Avignon ou Montfavet (84)

# LES IMPLANTATIONS DE LA DRAAF PACA





*Amandiers, Bouches-du-Rhône : Frédéric Mullard*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Site internet : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Courriel : [draaf-paca@agriculture.gouv.fr](mailto:draaf-paca@agriculture.gouv.fr)

**Directrice régionale :** Stéphanie FLAUTO

**Directeurs de la publication :** Florence VERRIER, Serge CAVALLI

**Rédactrice en chef :** Marie ALLEMAND

**Rédacteurs :** agents de la DRAAF

**Composition :** Nadine NIETO

**Dépôt légal :** à parution

**ISSN :** en cours